



**LA DIABOLISATION  
DE L'AMIANTE CHRYSOTILE :  
TROP, C'EST TROP!**

*Information complémentaire*

Avril 2018

## Contenu

	PAGES
1. Amphiboles et chrysotile : une confusion volontairement entretenue	1
2. L'évaluation d'un potentiel de risque fondée sur le hasard	3
3. Le risque d'exposition : une question de seuil	5
4. Le risque zéro n'existe pas	7
5. Même répétée mille fois, une fausseté ne devient pas une vérité	8
6. L'utilisation sécuritaire, contrôlée et responsable du chrysotile : le double discours	9
7. Des sources hautement discutables	11
8. Les résidus miniers de serpentine et le développement durable de nos régions	12
9. Une fausse urgence d'agir	13

## 1. AMPHIBOLES ET CHRYSOTILE : UNE CONFUSION VOLONTAIREMENT TROMPEUSE

*Pourquoi des groupes et des individus tiennent-ils absolument à mettre toutes les formes d'amiante dans un seul et même panier?*

Il s'agit d'une **supercherie** pour tenter de **contourner la science et la volonté** pourtant claire et non équivoque de nos **élus** qui appuient la réutilisation des haldes de résidus miniers de serpentine.

- L'amiante (*asbestos* en anglais) est le nom utilisé pour le commerce de produits constitués de fibres minérales qui ont des **propriétés mécaniques, thermiques et chimiques utiles**.
- C'est un ensemble de six (6) minéraux regroupés dans deux (2) familles, soit les **serpentes** qui ne comportent qu'une seule forme fibreuse, soit le **chrysotile** (amiante blanc); puis les **amphiboles** qui en comptent cinq (5), soit l'anthophyllite, l'actinolite, la trémolite, l'amosite (amiante brun) et le crocidolite (amiante bleu).
- Des études ont démontré qu'en raison de leur structure, de leur souplesse et de leur composition chimique, les fibres de **serpentine** qui sont inhalées demeurent nettement **moins longtemps** dans les poumons et sont **rapidement** éliminées par le métabolisme.
- La **serpentine** forme un feuillet enroulé sur lui-même et elle est enveloppée de magnésium (un métal léger). Elle est une fibre soyeuse et flexible qui résiste mal au milieu acide, de sorte qu'elle est éliminée plus facilement et plus rapidement.
- L'**amphibole**, elle, est enveloppée de quartz (une silice naturelle cristallisée) et prend la forme d'aiguilles qui sont difficilement éliminées des poumons et résistent longtemps en milieu acide. Sa composition chimique et ses propriétés physiques diffèrent de celles du chrysotile, et son degré de dangerosité n'est pas du tout comparable.

« Plusieurs études démontrent qu'elles (les amphiboles) demeurent dans l'organisme **10 fois plus longtemps** que le chrysotile. D'autres études montrent qu'il faut une dose de chrysotile **plusieurs centaines de fois plus élevée** pour induire un risque similaire à celui de certaines amphiboles.

(...) Malgré les preuves scientifiques qui différencient les impacts sur la santé, on continue de **confondre** chrysotile et amphiboles sous le nom amiante. (...) **Le chrysotile et les amphiboles sont donc des minéraux très différents, à part leur forme fibreuse. Les amalgamer équivaut à mélanger des pommes avec des bananes.** »

Georges BEAUDOIN, Georges, géo., Ph. D, Josée DUCHESNE, Josée, ing., Ph. D.,  
Thomas FEININGER, Ph. D. et Réjean HÉBERT, Réjean, ing., Ph. D.  
« Amiante et chrysotile : pommes et bananes! » - *Le Soleil*, 25 mars 2010

« Cette revue fournit une base pour justifier cinétiqument et pathologiquement les différences entre l'amiante de type chrysotile et amphibole. Le **chrysotile**, qui est **rapidement attaqué par l'environnement acide** du macrophage, se désintègre dans les poumons en fibres et particules courtes, tandis que **l'amiante amphibole persiste** en créant une réponse à la structure fibreuse de ce minéral. »

David BERNSTEIN, Jacques DUNNIGAN, Thomas HESTERBERG, Robert BROWN,  
Juan Antonio LEGASPI, Velasco Raúl BARRERA, John HOSKINS et Allen GIBBS  
« Health risk of chrysotile revisited » - Résumé  
*Critical Reviews in Toxicology* - 25 janvier 2013.

Ceux et celles qui assimilent les serpentines aux amphiboles (qui ne sont plus utilisées au Québec depuis près de 30 ans) entretiennent volontairement une confusion trompeuse basée sur des croyances et non pas sur des preuves scientifiques documentées. Ils le font pour bloquer l'exploitation des haldes de résidus miniers de serpentine.

## 2. L'ÉVALUATION D'UN DANGER POTENTIEL ET NON D'UN RISQUE VÉRITABLE POUR LA SANTÉ

*Que signifie le fait de figurer sur la liste des produits cancérigènes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)?*

De nombreuses études scientifiques publiées ont établi que l'utilisation du chrysotile peut se faire de **façon sécuritaire, contrôlée et responsable**, et qu'il ne représente **pas un niveau de risque inacceptable** pour la santé. D'ailleurs, **aucune étude scientifique publiée récemment ne réclame de prohiber son utilisation.**

Les haldes de résidus miniers de serpentine contiennent uniquement des fibres d'amiante de type **chrysotile**.

- La liste du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comprend 120 agents (substances et mélanges) [au 26 janvier 2018] comme les contraceptifs oraux, les rayons X, les boissons alcooliques, la fumée du tabac, le tabac non fumé, les charcuteries, la fumée de diesel, la poussière de bois, etc.
- Cette classification permet de déterminer un **danger potentiel** pour la santé humaine. Ceci signifie que l'inscription d'un produit sur cette liste découle d'une évaluation fondée sur une **possibilité**. Celle-ci ne constitue d'aucune façon une évaluation réelle du risque.
- **Un danger potentiel n'est pas synonyme d'un risque pour la santé.** Il ne peut pas être considéré comme une mesure acceptable pour établir un **niveau de risque réel**.
- Ceci ne signifie aucunement que le chrysotile ne peut pas être utilisé de **façon sécuritaire, contrôlée et responsable**, compte tenu des améliorations technologiques considérables qui ont été apportées au fil des ans.

Le directeur régional de santé publique de Chaudière-Appalaches a d'ailleurs confirmé implicitement ce principe d'utilisation sécuritaire, contrôlée et responsable, dans une lettre aux résidents et résidentes de Thetford Mines.

*« Les fibres d'amiante peuvent être remises en suspension dans l'air lors de la manipulation ou du brassage de résidus miniers. On peut diminuer les concentrations de fibres d'amiante dans l'air en évitant ces activités ou en les pratiquant avec des **mesures limitant la remise en suspension**. Il appartient à chacun d'avoir des **pratiques responsables** à cet effet. »*

*Document d'information sur la présence d'amiante dans l'air de Thetford Mines  
Lettre aux résidents et résidentes de Thetford Mines  
10 décembre 2009*

- Le programme d'utilisation sécuritaire, contrôlée et responsable a fait ses preuves au cours des années. Les **pratiques exemplaires** auxquelles réfère son document d'information existent depuis longtemps et elles sont scrupuleusement respectées dans les nouveaux projets d'Alliance Magnésium et de Mag One Operations qui sont **soutenus financièrement par tous les ordres de gouvernement!**

La méthode reconnue d'évaluation de la dangerosité d'une fibre industrielle est fondée sur les « **3 D** » que sont la **dimension**, la **dose** et la **durée**.

- Elle permet de réguler les pratiques en usage et d'établir scientifiquement les conséquences possibles d'une exposition à toutes les formes de fibres.
  - **Dimension** → Dimension de la fibre et risque potentiel
  - **Dose** → Quantité de fibres respirables vs approche contrôlée
  - **Durée** → Temps de présence dans les poumons (biopersistance)

*« Les **différences dans la composition chimique et cristalline, la dimension des fibres, les caractéristiques aérodynamiques et la biopersistance** sont parmi les **facteurs critiques** qui définissent les **conséquences toxicologiques et pathologiques de l'exposition à l'amiante**. Spécifiquement, la dimension de la fibre peut impacter sur le fait qu'elle est inhalée ou non, qu'elle se dépose dans les poumons et comment, ainsi que sur l'efficacité et la rapidité de son élimination.*

*(...) les données rapportées au cours des dernières décennies confortent les conclusions selon lesquelles une exposition à des fibres de plus de 10 (microns) et peut-être 20 (microns) est nécessaire pour augmenter significativement le risque de développer une maladie liée à l'amiante chez l'homme, et qu'il y a **très peu, voire aucun risque associé à l'exposition à des fibres inférieures à 5 (microns)**. »*

Christy A. BARLOW, Matthew GRESPIN. Elizabeth A. BEST  
 « Asbestos fiber length and its relation to disease risk »  
*Inhalation Toxicology* – Décembre 2017

Comme les fibres contenues dans les haldes de résidus miniers de serpentine sont très généralement **inférieures à cinq (5) microns et moins**, il n'y a **pas de véritable risque** associé à leur **utilisation sécuritaire, contrôlée et responsable**.

Où sont les études scientifiques qui démontrent que les fibres contenues dans les haldes de résidus miniers de serpentine ne satisfont pas la norme d'évaluation des 3 D?

Où sont les études scientifiques qui démontrent que les fibres contenues dans les haldes de résidus miniers de serpentine sont de dimensions telles qu'elles s'avèrent un niveau de risque inacceptable pour la santé?

### 3. LE RISQUE D'EXPOSITION : UNE QUESTION DE SEUIL

*Pourquoi des groupes et des individus s'entêtent-ils à affirmer erronément que toutes les formes d'amiante sont cancérigènes et qu'elles affichent un niveau de risque inacceptable pour la santé, tout en continuant à nier l'existence d'un seuil pratique d'exposition?*

Il s'agit d'une **stratégie de désinformation** visant à apeurer la population de façon que l'amiante de type chrysotile soit complètement banni, lui aussi. Même si aucun seuil n'a été identifié, cela ne signifie surtout pas qu'il n'en existe aucun.

Ces groupes et ces individus ignorent délibérément le fait que la Direction de la Santé et de la Sécurité (Health & Safety Executive - HSE) de Grande-Bretagne a déjà conclu que l'apparition d'un cancer du poumon lié au chrysotile, tout comme l'amiantose, est une question de **seuil**.

- Le HSE et plusieurs scientifiques ont confirmé que **très peu de cas** de mésothéliome (cancer de la plèvre du poumon) sont attribuables au chrysotile, et ce, malgré les expositions de milliers de travailleurs dans le passé. Ce sont plutôt les **amphiboles** qui en sont les grandes responsables.
- En pratique, il est possible de maintenir un niveau d'exposition en deçà duquel **le risque, s'il existe, est si faible qu'il est indécélable**. C'est ce que l'on appelle un **seuil pratique**.

Ils font fi aussi de la conclusion catégorique d'une recension d'une **centaine d'études scientifiques** effectuée par huit (8) experts en 2013.

*« (...) les études rapportées indiquent que **de faibles expositions au chrysotile ne présentent pas de risque détectable pour la santé** ».*

David BERNSTEIN, Jacques DUNNIGAN, Thomas HESTERBERG, Robert BROWN,  
Juan Antonio LEGASPI, Velasco Raúl BARRERA, John HOSKINS et Allen GIBBS

« Health risk of chrysotile revisited »

*Critical Reviews in Toxicology* – January 25, 2013

« (...) **le chrysotile est une serpentine avec des caractéristiques physiques et chimiques nettement différentes de celles des amphiboles** (par exemple, la crocidolite, l'amosite, la trémolite). Contrairement aux amphiboles, qui sont des fibres solides en forme de bâtonnets, le chrysotile se compose comme une corde faite de nombreuses fines fibrilles qui ont tendance à se dérouler. (...) Pris dans le contexte de la littérature scientifique à ce jour, ce rapport fournit de nouvelles données solides qui appuient clairement **la différence observée sur le plan épidémiologique entre le chrysotile et l'amiante amphibole.** »

*David M. BERNSTEIN, Richard ROGERS et Paul SMITH*

« The biopersistence of Canadian chrysotile asbestos following inhalation » - Résumé  
*Inhalation Toxicology* – 15 novembre 2013

Les organismes internationaux comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Convention de Rotterdam (commerce de certains produits chimiques) reconnaissent le **principe de l'approche différenciée entre fibres** d'amiante.

Cette reconnaissance a pour corollaire la confirmation que le chrysotile est moins dangereux que les amphiboles si des mesures de contrôle appropriées sont prises. D'ailleurs, ni ces organisations ni la Convention n'exigent officiellement le bannissement de l'amiante chrysotile.

**Où sont les études scientifiques qui soutiennent que même de faibles expositions à l'amiante de type chrysotile présentent un véritable risque pour la santé?**



#### 4. LE RISQUE ZÉRO N'EXISTE PAS

*Des groupes et des individus affirment que la dangerosité de l'amiante pour la santé commande l'application du risque zéro et du principe de précaution, et donc son bannissement sous toutes ses formes.*

Le risque zéro **n'existe pas**. Au même titre que l'électricité ou le pétrole, par exemple, l'exploitation de haldes de résidus miniers de serpentine ne présente **pas un niveau de risque inacceptable** et il n'y a **aucune raison valable de la prohiber** alors qu'elle peut être **sécuritaire, contrôlée et responsable**.

Quant au **principe de précaution**, il doit, comme de nombreux autres principes fort louables, être **interprété et appliqué de façon rationnelle** en se basant sur des **faits documentés** et non **sur** des croyances, sur la **science** et non pas sur des impressions. **La science doit prévaloir sur la perception**.

- À plus forte raison quand les entreprises et les organisations concernées maîtrisent les connaissances scientifiques et technologiques pour récupérer les résidus des haldes, les valoriser et les exploiter correctement. D'ailleurs, l'**expertise régionale québécoise** à cet égard est **unique, incontestable et mondialement reconnue**.

Où sont les études scientifiques qui permettent de conclure que nos régions ne possèdent pas l'expertise nécessaire pour exploiter leurs haldes de résidus miniers de serpentine?

Prôner une application aveugle et abusive d'un principe qui n'existe pas et d'un autre qui commande une approche rationnelle et modérée est une manifestation de zèle d'autant plus déplorable qu'elle compromet la revitalisation de nos régions fondée sur le respect d'un équilibre entre les trois (3) piliers du développement durable (économique, environnemental, social).

## 5. MÊME RÉPÉTÉE MILLE FOIS, UNE FAUSSETÉ NE DEVIENT PAS UNE VÉRITÉ

*Des groupes et des individus affirment que les fibres d'amiante de type chrysotile peuvent être aéroportées et sont de ce fait d'autant plus dangereuses qu'une seule fibre peut tuer.*

Cette **fausseté répétée inlassablement** s'inscrit dans une **stratégie de désinformation** visant à apeurer la population de façon que l'amiante de type chrysotile soit complètement banni, lui aussi.

- Cette affirmation ne tient pas la route parce que les fibres d'amiante de type chrysotile sont « emprisonnées » dans des produits denses, elles ne sont pas friables et ne peuvent pas être transportées par voie aérienne.

*« (...) la présence d'amiante seule ne devrait pas être une source de préoccupation. L'amiante ne devient un risque pour la santé humaine que lorsqu'il est rejeté dans l'air et respiré ».*

Direction de la Santé et de la Sécurité (Health & Safety Executive) de Grande-Bretagne  
« Asbestos FAQs »

En 2011, dans une communication intitulée « La saga de l'amiante. Mythes vs Réalité », l'expert Jacques Dunnigan, Ph. D. a rappelé :

- qu'environ 12 litres d'air par minute (ou 17 280 litres d'air par jour) transitent dans les poumons;
- qu'en supposant que l'air ambiant contient naturellement 0,001 fibre par millilitre, soit une (1) fibre par litre, il s'ensuit que 17 280 fibres transitent quotidiennement dans les poumons;
- qu'une concentration d'une fibre par centimètre cube litre (1 f/cm<sup>3</sup>) ou par litre (1 f/l) est considérée comme :
  - « acceptable » par l'Ontario Royal Commission on Asbestos (ORCA);
  - « non significative » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS);
  - « ne justifiant pas un contrôle supplémentaire », selon la Société royale de Londres;
  - et comme une situation sûre par certains pays.

Où sont les études scientifiques qui permettent de soutenir sérieusement qu'une seule fibre tue?

## 6. L'UTILISATION SÉCURITAIRE, CONTRÔLÉE ET RESPONSABLE DU CHRYSOTILE : LE DOUBLE DISCOURS

*Pourquoi forcer la fin de visites minières dans une ville où, selon la Direction de santé publique, le risque de développer un cancer à cause de la présence de fibres d'amiante dans l'air ambiant est très faible?*

Dans une lettre adressée le 10 décembre 2009 aux résidents et résidentes de Thetford Mines, le directeur de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, D<sup>r</sup> Philippe Lessard, affirmait que « *le risque de développer un cancer à cause de la présence de fibres d'amiante dans l'air ambiant de Thetford Mines est **très faible*** ».

*« (...) la probabilité de décès par cancer dû à la présence de fibres d'amiante dans l'air à Thetford Mines à, en moyenne, **1 décès par 35 ans**. Cette estimation est faite selon le modèle le plus vraisemblable, soit celui basé sur la **présence d'amiante de type chrysotile seulement**.*

*(...) pour apprécier la gravité d'un risque, on peut le comparer à d'autres risques mieux connus. Ainsi, selon les connaissances actuelles, sur une **période de 35 ans**, parmi la population de Thetford Mines, il y aurait **plus de 1 000 décès** par cancer du poumon reliés au tabagisme, **près de 100 décès** reliés à la conduite automobile et **1 décès en raison de l'amiante dans l'air**. »*

*Document d'information sur la présence d'amiante dans l'air de Thetford Mines  
10 décembre 2009*

9

Le directeur régional de santé publique a tenu ses propos alors que les mines d'amiante étaient **encore en exploitation**, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, car la dernière a **cessé ses activités en 2011**.

- Or, comme le signale le maire de Thetford Mines dans une lettre (12 mars 2018) à D<sup>r</sup> Philippe Lessard, l'**âge médian dans la ville** est passé de 48 ans en 2006 à 50,5 ans en 2011 et à 52,4 ans en 2016, alors que celui du Québec est passé de 41 ans à 42,5 ans au cours de la même période!

*« Les fibres d'amiante peuvent être remises en suspension dans l'air lors de la manipulation ou du brassage de résidus miniers. On peut diminuer les concentrations de fibres d'amiante dans l'air en évitant ces activités ou en les pratiquant avec des **mesures limitant la remise en suspension**. Il appartient à chacun d'avoir des **pratiques responsables** à cet effet. »*

*Document d'information sur la présence d'amiante dans l'air de Thetford Mines  
10 décembre 2009*

Où sont les études scientifiques sur lesquelles s'appuie aujourd'hui le directeur de santé publique pour affirmer qu'en marchant sur les haldes de résidus miniers de serpentine ou en visitant, à l'intérieur d'un autobus roulant avec les fenêtres ouvertes, les gens exposent leur santé à de très grands risques?

Ce directeur de santé publique a implicitement remis en question l'applicabilité du principe d'utilisation sécuritaire, contrôlée et responsable de l'amiante de type chrysotile.

- De plus, les **pratiques exemplaires** auxquelles réfère son document d'information existent depuis longtemps et elles sont scrupuleusement respectées dans les nouveaux projets d'Alliance Magnésium et de Mag One Operations qui sont **soutenus financièrement par tous les ordres de gouvernement!**

Près de 10 ans plus tard, sans aucun fait nouveau justifiant une position intransigeante relativement à l'amiante de type chrysotile (bien au contraire!), le même directeur de santé publique menace des entreprises et des organisations sous prétexte qu'elles utilisent ou des résidus miniers de serpentine que l'on retrouve dans les haldes.

- Dans le cas des visites touristiques organisées par le Musée minéralogique et minier, il a poussé le **zèle** jusqu'à l'extrême en affirmant, le plus sérieusement du monde, que les touristes qui empruntent les sentiers des mineurs soulèvent la **poussière** et peuvent être exposés inutilement aux fibres d'amiante au sol.
- **Ce n'est pas le rôle d'un haut fonctionnaire de l'État d'appuyer une croisade ou un lobby au détriment de l'intérêt supérieur de la région.**

10

Où sont les études scientifiques sur lesquelles s'appuie le directeur de santé publique pour laisser sous-entendre que les projets de réutilisation de nos résidus miniers de serpentine ne respectent pas le principe d'utilisation sécuritaire, contrôlée et responsable? Pour menacer des organisations et des entreprises et les forcer à mettre fin à une partie de leurs activités?

« Si le directeur de santé publique a des informations que nous n'avons pas, à part le fait qu'il soit toujours contre ce que nous faisons, c'est sa responsabilité première d'informer autant la population que le ministre en chef. »

Laurent LESSARD

Député de Lotbinière Frontenac à l'Assemblée nationale du Québec

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec

*Courrier Frontenac* – 13 mars 2018

## 7. DES SOURCES HAUTEMENT DISCUTABLES

*En 2014, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a statué formellement que le chrysotile pouvait provoquer des cancers du poumon, du larynx, de l'ovaire, le mésothéliome et l'asbestose.*

### L'Organisation mondiale de la santé (OMS)

Il faut lire le document *L'amiante de type chrysotile* de l'OMS en prêtant une attention particulière aux remarques du début.

- L'OMS affirme avoir « *pris toutes les **précautions raisonnables** pour vérifier les informations contenues dans la présente publication* », mais que « *le matériel publié est diffusé **sans aucune garantie, expresse ou implicite*** ».
- L'OMS déclare que « *la **responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation** dudit matériel **incombe au lecteur*** ».

De tels « gants blancs » sont révélateurs de l'**extrême prudence de l'OMS** quant au contenu du document. Ces mises en garde commandent d'en consulter d'autres, ne serait-ce que pour avoir en main un **portrait global, complet et moins biaisé** de la situation.

**Fait à noter : jamais l'OMS n'a-t-elle exigé officiellement le bannissement de la fibre de chrysotile!**

L'International Chrysotile Association (ICA) [[www.chrysotileassociation.com](http://www.chrysotileassociation.com)] a fondé ses positions sur des études scientifiques publiées, c'est-à-dire dont les contenus sont validés par des comités d'experts.

*Science-Based Facts. Relevant Health Issues (2015)*

[http://www.chrysotileassociation.com/data/relevant\\_health\\_issues\\_2015.pdf](http://www.chrysotileassociation.com/data/relevant_health_issues_2015.pdf)

*A review of the World Health Organization's publication chrysotile asbestos (2016)*

<http://www.chrysotileassociation.com/data/review-who.pdf>

*Asbestos amphiboles must be banned. Chrysotile must be controlled. Science must prevail. (2017)*

[http://chrysotileassociation.com/data/ICA\\_Chrysotile\\_MustBe\\_Controlled\\_v9F-web.pdf](http://chrysotileassociation.com/data/ICA_Chrysotile_MustBe_Controlled_v9F-web.pdf)

## 8. LES RÉSIDUS MINIERS DE SERPENTINE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOS RÉGIONS

*En quoi l'exploitation des haldes de résidus miniers est-elle essentielle  
à la revitalisation de nos régions?*

Les **centaines de millions de tonnes** de fragments de minéraux solides de tailles variées, desquels la majeure partie des fibres commerciales de chrysotile ont été extraites durant plus d'un siècle, forment d'immenses amoncellements (appelés **haldes**) qui sont situés à proximité des anciens sites miniers.

Ils contiennent différents types de métaux et de minéraux (magnésium, nickel, chrome, cobalt, etc.) dont les **qualités exceptionnelles** en font des éléments de premier ordre pour la fabrication de **produits à forte valeur ajoutée**.

D'où l'importance de les valoriser, car ils recèlent **un énorme potentiel commercial** qui permettrait de contribuer à la création :

- de **nouvelles entreprises** créatrices de richesse dans deux (2) régions très durement éprouvées par les fermetures définitives des mines;
- d'**emplois de qualité** qui vont remplacer les milliers qui ont été perdus au cours des dernières décennies;
- de **richesse collective** à partager.

En pratique, **il s'agit d'une démarche de reconversion industrielle qui répond aux impératifs du développement durable**. Les régions et les communautés ne réclament pas la réouverture des mines ni la reprise de l'exploitation de fibres de serpentine.

Quant aux acteurs économiques qui réutilisent ou souhaitent réutiliser les résidus miniers, ce sont des entreprises responsables et leurs pratiques sont assujetties à des normes de sécurité et de contrôle sévères qu'elles se font un devoir de respecter scrupuleusement.

Où sont les études scientifiques qui concluent que l'utilisation sécuritaire, contrôlée et responsable de l'amiante de type chrysotile est impossible et qu'il faut donc le bannir définitivement?

Où sont les études scientifiques qui permettent de conclure que nos régions ne possèdent pas l'expertise nécessaire pour exploiter leurs haldes de résidus miniers de serpentine?

## 9. UNE FAUSSE URGENCE D'AGIR

*Des groupes et des individus affirment que les risques associés à l'amiante sont tellement sérieux qu'il faut le bannir sous toutes ses formes, et ce, sans plus attendre.*

Les faits et les conclusions d'études scientifiques publiées récemment démontrent qu'il n'y a **aucune raison de bannir le chrysotile**, à plus forte raison quand le gouvernement fédéral reconnaît lui-même l'importance d'assurer une concordance réglementaire entre le Canada et les États-Unis et que ces derniers sont en pleine démarche de **mise à niveau des connaissances scientifiques sur l'exposition à l'amiante**.

- Dans la nouvelle version de son projet de règlement sur l'amiante, le gouvernement fédéral plaide pour une « **coopération en matière de réglementation** » ainsi qu'une « **collaboration à l'échelle internationale** ».
- Il insiste sur l'**importance de faire concorder les réglementations** canadienne et américaine et de garantir des conditions égales aux entreprises des deux pays.

Les États-Unis ont entrepris une **démarche structurée et rigoureuse** visant non seulement à mettre à jour **les connaissances scientifiques sur l'exposition à l'amiante**, mais également à évaluer les risques liés à celle-ci. En effet, à l'automne 2016, l'Environmental Protection Agency (EPA) a annoncé que l'amiante serait l'un des 10 premiers produits chimiques évalués quant aux risques qu'ils peuvent présenter pour la santé humaine et l'environnement en vertu de la réforme du *Toxic Substance Control Act (TSCA)*.

De fait, le gouvernement américain a exigé qu'une **réflexion rigoureuse et approfondie** (incluant notamment des recherches, des analyses, des tests et des évaluations scientifiques) soit menée durant tout le temps requis afin d'avoir en main un **état de situation exact et précis** qui permettra de formuler des **recommandations appropriées** afin de prendre des **décisions éclairées, justifiées et justifiables**.

En pratique, les autorités concernées entendent suivre une **démarche structurée, ordonnée, rationnelle et efficace** où les **faits documentés** prévaudront sur les approximations, les mésinterprétations, les perceptions, voire les préjugés. En d'autres mots, cet exercice ne vise pas d'abord l'interdiction d'un ou de plusieurs des produits ciblés (dont l'amiante), mais il pourrait éventuellement déboucher sur cette conclusion au terme d'une démonstration bien étoffée sur le plan scientifique. Autrement dit, **le bannissement si nécessaire, mais pas nécessairement le bannissement**.

Alors que nos voisins du sud se donnent les moyens et le temps de faire les choses correctement et méthodiquement, le Canada s'entête à **bannir l'amiante de type chrysotile dès cet automne, et ce, même si aucune étude scientifique publiée récemment ne soutient cette approche**.

Où sont les études scientifiques qui concluent que l'utilisation sécuritaire, contrôlée et responsable de l'amiante de type chrysotile est impossible et qu'il faut donc le bannir définitivement?

Quelles sont les véritables raisons qui animent le gouvernement du Canada, un pays regorgeant de ressources naturelles qui a toujours promu et défendu de manière responsable le principe de l'utilisation sécuritaire et contrôlée de l'ensemble de ses minéraux et métaux?

Comme il serait beaucoup plus prudent, avisé et responsable d'attendre que la démarche américaine soit complétée, le gouvernement du Québec doit rappeler fermement au gouvernement du Canada qu'agir de façon précipitée est contre-productif et hasardeux.